

**RÈGLEMENT D'ÉCOLE ET SERVICE DE GARDE**

**2022-2023**

1. Je respecte les élèves et les adultes dans mes paroles.
2. Je respecte les élèves et les adultes dans mes gestes.
3. Je pose des gestes sécuritaires.
* Les attitudes et le comportement attendu doivent être adoptés en toute circonstance par l’élève (sorties éducatives, activités hors-horaire, voyages, etc.).
* Les gestes et les paroles proscrits (violence physique, verbale, etc.) le sont en tout temps y compris ceux ayant lieu par l’intermédiaire de médias sociaux et lors de l’utilisation du transport.
* L’école Sainte-Marie-et-du-Goéland dans ses interventions tient compte de la gravité des actes d’intimidation et/ou de violence se mesurant par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance et les effets sur la/les victime(s) et peut modifier la séquence des interventions prévues.

*L’École Sainte-Marie-et-du-Goéland a adopté un plan de lutte contre l’intimidation et la violence.*